



DÉCHETS : SIMPLIFICATION DU TRI ET CHANGEMENT DU JOUR DE COLLECTE EN 2021

A partir du 4 janvier, le tri des emballages devient plus simple pour les habitants d'Erdre & Gesvres ! Plus de questions à se poser, tous les emballages pourront être triés. De nouvelles consignes qui s'accompagnent d'un changement de jour et d'horaires de collecte sur la plupart des communes du territoire.

Mis en ligne le 10 décembre 2020

A partir du 4 janvier, le tri des emballages devient plus simple pour les habitants d'Erdre & Gesvres ! Plus de questions à se poser, tous les emballages pourront être triés. De nouvelles consignes qui s'accompagnent d'un changement de jour et d'horaires de collecte sur la plupart des communes du territoire.

Qui dit nouvelle année, dit bonne résolution ! En 2021, on va trier plus sur Erdre & Gesvres ! Les habitants pourront déposer dans leur contenant de tri habituel, non seulement les bouteilles et flacons en plastique, aux côtés des emballages en métal, et en carton, mais aussi tous les emballages en plastique. Une simplification indispensable pour recycler plus, notamment les emballages en plastique comme les pots de yaourt, barquettes en plastique et polystyrène et films (protection de journal, pack d'eau ou de lait...).

Ces nouvelles consignes de tri répondent à la fois à la loi ⁽¹⁾ qui entend simplifier et harmoniser les règles de tri des déchets sur tout le territoire national, mais aussi aux ambitions de la CCEG à travers sa politique de développement durable.

[Consultez le mémo tri des déchets](#)

Modification des jours et des horaires de collecte

Circuit de collecte optimisé, jour de collecte modifié ! Les circuits de collecte nécessitent en effet d'être rééquilibrés du fait de ces changements de consignes de tri et de l'augmentation de la population sur Erdre & Gesvres. Le jour de collecte et les horaires changeront donc dans la plupart des secteurs à partir du 4 janvier 2021.

Pour connaître son jour de collecte et tout savoir sur les nouvelles consignes de tri, chacun pourra se référer au calendrier et au mémo tri qui seront envoyés dans tous les foyers d'ici fin décembre.

Dans tous les cas, un prérequis demeure indispensable : il importe dans chaque maison de bien trier et de sortir ses sacs jaunes et son bac d'ordures ménagères la veille au soir !

Une modernisation nécessaire des centres de tri

L'extension des consignes du tri exige des centres de tri avec plus de place et aussi plus de technologie, afin qu'ils puissent recevoir et séparer par matière les nouveaux emballages triés par les habitants. Sur ces critères, le centre de tri de Treffieux, avec une capacité de 1400 t/an, ne peut désormais plus absorber les nouveaux et nombreux emballages.

Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) ⁽²⁾, auquel la CCEG adhère pour le traitement de tous ses déchets, s'est donc associé au projet de centre de tri interdépartemental UNITRI, qui va pouvoir trier 43 000 t/an d'emballages provenant d'un million d'habitants du Maine et Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée, et de la Loire-Atlantique. UNITRI, au centre de ce territoire, ouvrira en 2023. En attendant, les emballages seront triés dans le centre de tri de Kerval Centre Armor à Ploufragan (22).

Afin d'optimiser le transport, et d'en maîtriser les coûts, le SMCNA a construit des centres de transfert. L'un d'entre eux est situé sur le parc d'activités de l'Erette à Héric. Ainsi, les déchets collectés sur Erdre & Gesvres sont apportés au centre de transfert d'où ils repartent en gros chargements vers le centre de tri. Grâce à cette « massification », les coûts de transport sont optimisés.

+ d'infos sur la gestion des déchets sur www.cceg.fr ou en contactant le service prévention et gestion des déchets de la communauté de communes : dechets@cccg.fr – 02 28 02 28 10

(1) Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en août 2015

(2) Le SMCNA regroupe 5 communautés de communes : Erdre & Gesvres, Région de Nozay, Région de Blain, Pontchâteau-Saint-Gildas et Estuaire et Sillon.

Crédit photo : © Citeo/Pierre Antoine



RETOUR À LA LISTE



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

02 40 57 96 10

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00